

COMMUNE DE SAINT HILLIERS

Impasse de la Cahutte

77160 SAINT HILLIERS

Tél : 01.64.00.15.43

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023 A 19 HEURES 30

Le NEUF juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures et 30 minutes, légalement convoqué, le conseil municipal, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme GALLOIS,

Etaient présents : Mesdames GALLOIS Catherine, Lucie GRZYBOWSKI, Karine NOUNTANE, Anabela CRINON, Maïté LOUIS

Messieurs Hugo PIERRU, Mickaël GALGANI, Michaël SUBLARD

Secrétaire de séance : Madame Maïté LOUIS

Ordre du jour :

- Délibération pour signature du Marché concernant les « Travaux de réfection des trottoirs », rue Grande, rue de Provins, rue de Savigny et rue des Ecoles
- Questions diverses

Madame le Maire demande à son conseil de rajouter une délibération concernant des travaux de réparation du grand portail de l'école pour le syndicat des écoles du plateau

Le conseil vote pour le rajout de cette délibération.

AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ CONCERNANT LES TRAVAUX DE REFECTION DES TROTTOIRS (rue de Provins, rue Grande, rue de Savigny, et rue des Ecoles)

Madame le Maire expose à son conseil que Monsieur JAKUBCZAK Didier qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux a étudié les offres des entreprises qui ont répondu au marché public des travaux ci-dessus énoncés.

Le conseil doit autoriser Madame le Maire à signer le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) avec le groupement PEPIN EIFFAGE ainsi que toutes les pièces afférentes à ce MAPA, et avenants éventuels, pour un montant de 195.229,80 € HT soit 234.275,76 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le Marché à Procédure Adaptée (MAPA) avec le groupement PEPIN EIFFAGE ainsi que toutes les pièces afférentes à ce MAPA, et avenants éventuels, pour un montant de 195.229,80 € HT soit 234.275,76 € TTC.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

TRAVAUX DE RÉPARATION DU GRAND PORTAIL ECOLE POUR LE SYNDICAT DES ECOLES DU PLATEAU

Madame le Maire expose à son conseil que Madame COURTOIS, Directrice de l'école de Saint-Hilliers, est venue au secrétariat le 23 mai 2023 pour signaler que la serrure du grand portail de l'école était cassée.

Nous avons téléphoné au Président du Syndicat des Ecoles du Plateau, Monsieur Gérard COGNYL, qui n'a pas répondu.

Nous apprenons qu'il est absent, en vacances en Espagne pour une semaine. La commune de Saint-Hilliers n'a pas été prévenue de cette absence et nous ne savons pas qui appeler pour palier à ce manque, faute d'information.

La sécurité de l'école étant mise en cause, Madame GALLOIS, Maire, décide d'appeler un serrurier en urgence et de poser un cadenas sur la porte dans l'attente de la réparation.

La serrurerie du Provinois est intervenue rapidement et nous a adressé la facture au nom du syndicat des écoles du plateau pour un montant de 225,77 € TTC.

Monsieur COGNYL que nous avons contacté à son retour pour lui exposer la situation et lui adresser ladite facture, refuse de payer en prétextant ne pas avoir commandé des travaux.

En vertu des articles 1754 et 1755 du code civil, la vétusté ne pouvant être invoquée, la serrure ayant été changée par la commune le 11 janvier 2022.

En vertu de l'article 14 des statuts cette dépense incombe donc au syndicat.

La commune de Saint-Hilliers va donc payer cette facture et demande le remboursement au Syndicat des Ecoles du Plateau.

Un titre sera émis au nom du syndicat des Ecoles du Plateau d'un montant de 225,77 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipale vote pour demander le remboursement de la facture de la Serrurerie du Provinois d'un montant de 225,77 € TTC.

Vote :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 20 heures.



**Le Maire,
Catherine GALLOIS**